

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 02-02

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) s'est réuni, par l'entremise de ses représentants suppléants, dans le cadre d'une téléconférence tenue le 2 mai 2002. M^{me} Christine Guay, du Canada, présidait la séance, alors que M^{me} Judith E. Ayres et M. Israel Nuñez représentaient respectivement les États-Unis et le Mexique. M. Jon Plaut représentait le Comité consultatif public mixte (CCPM) et la directrice exécutive de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Cristóbal Vignal, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties ainsi que des membres du personnel du Secrétariat y participaient également.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe A).

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

La directrice exécutive saisit l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau directeur des communications de la CCE, M. Evan Lloyd, et elle informe les représentants suppléants que le rapport *À l'heure des comptes 1999* sera publié le 29 mai 2002. Afin de ne pas prolonger indûment la séance, elle offre aux représentants suppléants de les mettre au courant de tout autre sujet, au besoin, au cours de cette téléconférence.

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM rend compte des activités que le Comité a réalisées depuis sa dernière réunion avec les représentants suppléants, en mars 2002. Il mentionne d'abord que le CCPM a formulé un avis au Conseil, le 26 avril 2002, sur la coopération et le financement du secteur privé. Il déclare en outre qu'en réponse à la demande des représentants suppléants exprimée au cours de la réunion du mois de mars sur cette question, le CCPM pourrait solliciter l'opinion du public et présenter un autre avis au Conseil en 2003 quant au rôle que le secteur privé pourrait jouer en matière de développement durable.

M. Plaut fait ensuite part de l'enthousiasme du CCPM à l'égard de l'avis qu'a transmis au Conseil le Comité consultatif d'experts au sujet du Programme de coopération sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord. Il donne également un aperçu de l'organisation et des objectifs des séances à venir sur les possibilités de renforcement des capacités et de sensibilisation du public en matière de gestion rationnelle des produits chimiques, de même que sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui se tiendront au cours de la prochaine session du Conseil.

Pour ce qui est du rapport du Secrétariat, visé à l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), sur la restructuration du secteur de l'électricité, M. Plaut affirme que le CCPM est préoccupé par le fait que la CCE n'ait pas encore publié ce rapport. Après avoir énoncé les dispositions de cet article, il informe les représentants suppléants qu'il est maintenant trop tard pour que le CCPM formule un avis au Conseil sur cette question avant la session ordinaire du mois de juin.

Au sujet des questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, M. Plaut mentionne que la période accordée au public pour formuler des observations sur le fait que le Secrétariat doive soumettre à l'examen des Parties les plans de travail connexes à la constitution des dossiers factuels a pris fin le 30 avril. Il ajoute que le CCPM est censé présenter un avis au Conseil sur cette question avant la prochaine session ordinaire.

Rappelant que les Parties ont décidé, lors de la réunion du mois de mars, de tenir compte de la recommandation révisée du CCPM relative à la surveillance et au suivi des dossiers factuels, dont la version originelle faisait partie du Rapport sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, il indique que le Comité a présenté un nouvel énoncé de cette recommandation le 22 avril et invite le Conseil à l'étudier avant la tenue de sa session ordinaire.

Pour ce qui est de l'avis du CCPM n° 02-03 recommandant au Conseil de réexaminer sa décision de reporter la consultation publique sur la limitation de la portée des dossiers factuels, M. Plaut suggère aux représentants suppléants d'énoncer officiellement la décision du Conseil qu'ils ont fait connaître durant la réunion informelle tenue en mars 2002 avec le CCPM.

Les représentants suppléants remercient le président du CCPM de son exposé et conviennent que la réponse du Conseil à l'avis n° 02-03 devrait figurer dans le compte rendu sommaire de la présente séance. À cette fin, ils réitèrent l'opinion qu'ils ont exprimée en mars 2002, à savoir que le Conseil ne réexaminera pas sa décision sur la limitation de la portée des dossiers factuels. Les Parties sont d'avis qu'il sera plus profitable de tirer des leçons de l'examen de cette portée lorsque que le Secrétariat aura fini de constituer les dossiers factuels en question; cela leur permettra de saisir pleinement les incidences de leur décision.

Les représentants suppléants expriment en outre leur satisfaction de voir que le CCPM a commencé à étudier la question des plans de travail, et ils se disent impatients d'en connaître les résultats.

Point 4 Adoption du compte rendu sommaire de la précédente session

Les représentants suppléants adoptent le compte rendu sommaire de la session n° 02-01 tenue les 7 et 8 mars 2002, à Mexico.

Point 5 Session ordinaire du Conseil de 2002

Les représentants suppléants échangent leurs vues sur l'ordre du jour provisoire annoté de la session du Conseil.

Le Secrétariat présente un aperçu des différents points inscrits à l'ordre du jour et donne des renseignements supplémentaires sur un certain nombre d'entre eux. Il fait particulièrement le point sur la mise en œuvre des divers plans d'action régionaux nord-américains (PARNA). En réponse à une question du président du CCPM sur l'établissement du PARNA relatif au plomb, il mentionne que ce plan ne sera pas terminé avant la session du Conseil, mais que le Secrétariat a préparé, à l'intention de ce dernier, un énoncé de préoccupations mutuelles qui dresse une liste des différentes mesures prises dans les trois pays.

En ce qui concerne la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce prévue en 2003, les Parties conviennent de la nécessité d'ébaucher un ordre du jour qui sera soumis à l'examen des ministres du Commerce au cours de leur réunion du 28 mai 2002. Le Secrétariat fait savoir qu'il a remis aux Parties une liste des thèmes qui pourraient y être traités en prévision d'une téléconférence que le Canada organisera. Les Parties s'entendent pour réétudier cette question à la suite de la téléconférence que tiendra, avant la session du Conseil, le groupe de hauts fonctionnaires de l'environnement et du commerce formé en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE.

Les représentants suppléants s'entendent pour dire qu'ils seront davantage en mesure de décider, après l'avoir examiné, si le rapport sur les systèmes de gestion de l'environnement établi par le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale devrait être inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Le Secrétariat indique qu'il présentera ce rapport au Conseil dans les prochains jours.

Pour ce qui est du rapport du Secrétariat, visé à l'article 13 de l'ANACDE, sur la restructuration du secteur de l'électricité, les représentants suppléants conviennent d'inviter le président du Conseil consultatif d'experts connexe à assister à la discussion des membres du Conseil à ce sujet afin qu'il réponde à toute question qu'ils pourraient se poser.

Point 6 Rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution

Les représentants suppléants échangent leurs vues sur le moment opportun pour publier ce rapport du Secrétariat visé à l'article 13 de l'ANACDE. La représentante canadienne fait état de l'opinion de son pays en mentionnant qu'il faudrait le rendre public et elle incite ses homologues à terminer le plus tôt possible l'examen interministériel de ce rapport. Sa publication ainsi que la réponse du Conseil aux recommandations qu'il contient seront discutées au cours d'une téléconférence prévue dans la semaine du 13 mai 2002.

Le Secrétariat se dit intéressé à prendre connaissance des observations formulées par les États-Unis et le Mexique, et fait respectueusement remarquer qu'en vertu des dispositions de l'article 13, il ne pourra apporter aucun changement à ce rapport.

Point 7 Contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable

Le président du CCPM remercie les représentants suppléants de leur invitation à participer à l'activité parallèle que la CCE tiendra dans le cadre du Prepcom IV, qui aura lieu en juin 2002 à Bali, et les informe qu'en raison du fardeau financier qu'impose une telle participation, le CCPM se voit obligé de décliner cette invitation. Il précise, cependant, que le CCPM appuie vivement la diffusion de l'expérience qu'il a acquise aux collectivités internationale et régionale, notamment en matière de participation du public et de transparence.

De son côté, le Secrétariat fait le bilan des préparatifs de cette activité parallèle, particulièrement en ce qui a trait à la manière dont elle se tiendra et au point où en est rendu le feuillet de la CCE prévu à cette fin. Le Secrétariat confirme qu'une partie du programme du Prepcom est réservée à une réunion de spécialistes, organisée par la CCE, qui aura pour thème *Le développement durable à l'heure de la mondialisation : Enseignements tirés en Amérique du Nord*. Cette activité se tiendra le 6 juin 2002, de 13 h 15 à 14 h 45.

Faisant remarquer que cette activité parallèle coïncide avec les débats de haut niveau auxquels donnera lieu la réunion, la représentante canadienne invite ses homologues à faire part de leurs vues sur cette activité avant le 6 mai, et ce, pour que le Secrétariat ait le temps de prendre les dispositions nécessaires.

Point 8 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants demandent au Secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une téléconférence d'une heure, au cours des deux ou trois prochaines semaines, afin de pouvoir régler des questions en suspens, dont le rapport sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution, l'ordre du jour de la session du Conseil et le communiqué final, ainsi que les troisième et quatrième recommandations du rapport du CCPM sur les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications.

Point 9 Levée de la séance

La présidente lève la séance.

**Ordre du jour
de la session des représentants suppléants n° 02-02**

qui a eu lieu par téléconférence le jeudi 2 mai 2002,
de 11 h à 14 h
(10 h à 13 h, heure du Mexique)

Présidence : Canada

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive
- Point 3 Compte rendu du président du CCPM
- Point 4 Adoption du compte rendu sommaire de la précédente session
- Point 5 Session ordinaire du Conseil de 2002
- Point 6 Rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité
- Point 7 Contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable
- Point 8 Prochaine session des représentants suppléants
- Point 9 Levée de la séance

Annotations à l'ordre du jour de la session des représentants suppléants n° 02-02

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est censé adopter l'ordre du jour.

Document :

Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 15-04-2002)

C.01/02-02/AGEN/01/Rev.2

Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive

La directrice exécutive mettra les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

Document :

Compte rendu de la directrice exécutive (distribué le 28-02-2002)

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

Documents :

- a) Note du président du CCPM aux représentants suppléants en date du 21-3-2002 faisant suite à la réunion informelle des représentants suppléants et du CCPM (distribuée le même jour)
- b) Lettre du président du CCPM aux représentants suppléants en date du 18-3-2002 concernant l'examen public de la question du plan de travail du Secrétariat (distribuée le même jour)
- c) Avis du CCPM n° 02-01 : La santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord (distribué le 18-3-2002)
- d) Avis du CCPM n° 02-02 : Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (distribué le 14-3-2002)
- e) Avis du CCPM n° 02-03 : Consultation publique sur des questions concernant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE (distribué le 14-3-2002)
- f) Avis du CCPM n° 02-04 : La Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord et le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (distribué le 14-3-2002)
- g) Avis du CCPM n° 02-05 : Mandat de la directrice exécutive de la Commission de coopération environnementale
- h) Avis du CCPM n° 02-06 : Rôle du secteur privé en matière de développement durable (à distribuer)
- i) Compte rendu sommaire de la session du CCPM n° 02-01 (distribué le 11-4-2002)

Point 4 Adoption du compte rendu sommaire de la précédente session

Conformément à l'article 11 des *Règles de procédure du Conseil*, la directrice exécutive a rédigé le compte rendu sommaire de la session n° 02-01. Les représentants suppléants sont invités à adopter le compte rendu en question.

Document :

Ébauche du compte rendu sommaire de la session n° 02-01 (distribuée le 15-4-2002)

C.01/02-01/SR/01/Rev.1

Point 5 Session ordinaire du Conseil de 2002

Les représentants suppléants sont invités à parachever l'ébauche de l'ordre du jour annoté de la IX^e session ordinaire du Conseil et d'échanger leurs vues sur les principaux éléments du communiqué de la session.

Documents :

a) Ordre du jour provisoire annoté (à distribuer)

C/02-00/AGEN/01/Rev.1

b) Ébauche du communiqué de la session (à distribuer)

c) Deuxième ébauche du programme général

(distribuée le 20-3-2002)

C/02-00/PROG/01/Rev.2

d) Échéancier des préparatifs de la session du Conseil de 2002

(distribué le 21-2-2002)

C/02-00/PLAN/02/Rev.1

Point 6 Rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité

Aux termes du paragraphe 13(3) de l'ANACDE, les représentants suppléants peuvent examiner et décider de publier, le cas échéant, le rapport que le Secrétariat a établi, en vertu de l'article 13, sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité.

Documents :

a) Rapport du Secrétariat sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité (distribué le 25-3-2002)

b) Lettre du président du CCPM au Conseil en date du 15-2-2002 (distribuée le même jour)

c) Lettre du Conseil au CCPM en date du 4-2-2002 (distribuée par le Canada)

d) Lettre du président du CCPM au Conseil en date du 13-12-2001 (distribuée le même jour)

Point 7 Contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable

Les représentants suppléants examineront les progrès accomplis en vue de déterminer quelle sera la contribution de la CCE au Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg, en septembre 2002.

Document :

a) Le développement durable à l'heure de la mondialisation : Enseignements tirés de l'expérience nord-américaine (distribué le 15-4-2002)

- b) Liste d'exemples pouvant être présentés au cours de l'activité parallèle du Comité préparatoire (Prepcom) du Sommet sur le développement durable (distribuée le 15-4-2002)
- c) Ébauche d'un dépliant pour la quatrième réunion du Prepcom et le Sommet (distribuée le 9-4-2002)
- d) Note de service de la directrice exécutive en date du 16-1-2002 et note documentaire (distribuées le même jour)
- e) Compte rendu de discussion de la réunion du Comité permanent général sur la contribution de la CCE au Sommet (distribué par le Canada le 7-2-2002)

Point 8 Prochaine session des représentants suppléants

Les représentants suppléants sont conviés à confirmer la date de leur prochaine session prévue au cours de la semaine débutant le 20 mai 2002.

Document :

Calendrier des sessions des représentants suppléants pour 2002 (distribué le 21-2-2002)

C/C.01/02-01/PLAN/01/Rev.1

Point 9 Levée de la séance

La présidente est invitée à lever la séance.